



> L'ECHO DE > SAINT FRONT > FÉVRIER 2022—N°19

CENTRE DE VACCINATION

Le 4 janvier 2022, le Centre Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne a ouvert, à la salle des fêtes, un centre de vaccination pour la covid destiné aux personnes de plus de 30 ans car le vaccin utilisé était celui du laboratoire Moderna.



Cette initiative, développée sous l'égide du Préfet et du Conseil Départemental, avait vocation à permettre une accession rapide de tous à la vaccination anti-covid.



Vous avez été nombreux à répondre à cet appel marquant ainsi votre détermination dans la lutte contre ce virus.

Le village de Saint Front de Pradoux a montré ainsi son dynamisme dans le domaine de la santé.

Aire de pique-nique

A l'initiative du Conseil Départemental, le syndicat du bassin de l'Isle a construit une aire de pique-nique au bord de la rivière à Longas pour les pêcheurs. Une attention appréciée par les amateurs de ce sport aquatique, un moment de détente en famille.



Brèves

Le Petit Plus basée à Douzillac a cessé son activité. Elle exerçait dans le service d'aide à la personne (portage des courses, garde des enfants...).

- Une nouvelle entreprise à Saint Front: **MIKA MACONNERIE**
15 rue de Pariot
Tel : 06 49 49 74 44
Carrelage Maçonnerie, Couverture, Démoussant.

- Les déclarations pour le brûlage des déchets verts peuvent être déposées jusqu'au 28 février 2022. Au-delà de cette date il ne sera plus possible de brûler les déchets.

> L'ECHO DE

> SAINT FRONT

> FÉVRIER 2022—N°19

PHOTOS ANCIENNES

Dans le cadre de sa politique culturelle et de la protection du patrimoine photographique local, la commune recherche des vieilles photos (ou cartes postales) sur les monuments, la vie du village, les temps forts de l'activité humaine.

Si vous êtes détenteurs de ces photos, merci de nous en faire part. Elles feront l'objet de toutes les attentions et protections de notre part. Elle nous seront d'une grande utilité pour préparer la conférence sur l'histoire du village et vous seront restituées dès l'étude terminée.

Nous vous en remercions par avance.

PROROGATION CHEQUE SPORT

« Chèque-sport Dordogne-Périgord » : un coup de pouce pour la rentrée sportive des jeunes Périgourdiens
Le Conseil départemental de la Dordogne proroge l'opération "chèque-sport Dordogne-Périgord" jusqu'au 28 février 2022. D'une valeur de 25 euros, cette aide exceptionnelle vise à permettre aux collégiens ou aux jeunes Périgourdiens de 11 à 16 ans de prendre une licence dans un club de sport du département.

Elle s'adresse à tous les collégiens scolarisés en Dordogne ou jeunes âgés entre 11 et 16 ans et domiciliés en Dordogne. Peuvent y prétendre ceux qui ont déjà pris ou veulent prendre une licence dans une association sportive fédérée dont le siège est en Dordogne (licence UNSS incluse).

Pour bénéficier du « Chèque-sport Dordogne-Périgord », il suffit de compléter le dossier en ligne (Portail départemental de démarches - le chèque Sport DORDOGNE-PERIGORD (<https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgaces/sports/cheque-sport/>)) et de joindre les pièces obligatoires (relevé d'identité bancaire, attestation de scolarité et licence sportive). Les personnes répondant aux critères d'éligibilité recevront la somme de 25€ par virement bancaire.

ELECTIONS

Si cela n'est pas encore fait, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de vous inscrire sur les listes électorales avant le 4 mars 2022.

Les cartes électorales seront distribuées courant mars-avril.

Vous pouvez aussi déposer vos procurations pour les élections.

ÉTAT CIVIL

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux proches de GORSE née RUZZICA Hélène
LOPEZ née LANZAROTTO Carméline

La vie quotidienne à la mairie

Le personnel du secrétariat "Sandra et Myriam " vous accueille à compter du 7 février les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 9h à 12h et 15h à 18h et le mercredi de 15h à 18h.

Leur champ de compétence est très étendu:

- Accueil physique, téléphonique et internet des usagers pour répondre à toutes les demandes d'informations et les démarches administratives.

Sur les événements de la vie des administrés

- Tenue des registres de l'Etat Civil : naissance, mariage, décès
- Aide à la rédaction des attestations d'accueil
- Aide à l'utilisation de la borne médicale.
- suivi de la réservations des salles municipales (dont le contrat, clefs).

Sur la vie électorale

- Tenue des listes électorales.
- Préparation et suivi des élections (avant, pendant et après).



Sur la vie municipale

- Rédaction des arrêtés du maire, des comptes rendus et PV du conseil municipal ainsi que du compte rendu des autres réunions (commissions).
- Mise en œuvre des décisions du conseil municipal.
- Traitement des demandes des services de l'Etat, de la région, du département, des communes et de la communauté de communes.
- Appui à la rédaction des circuits d'informations (site internet, écho, bulletin...).

Sur l'immobilier et la gestion du patrimoine de la commune

- Suivi des déclarations foncières qui sont traitées par le cadastre.
- Réception et suivi des demandes liées à l'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux...)
- Pilotage des projets communaux.

Sur la vie éducative et sociale

- Gestion de l'école et des structures rattachées (cantine, garderie): suivi du personnel communal affecté à l'école, mise en place avec le Maire et le personnel enseignant des protocoles COVID, achats de matériels pour le bon fonctionnement des classes.
- Suivi des dossiers sociaux (pour nos anciens, pour les personnes en difficultés).

Sur la préparation et la tenue du budget

- Tenue du budget de la commune dans le cadre des orientations définies par le conseil municipal : préparation et exécution comptable du budget
- Emission des titres de recettes (le règlement de la cantine ou de la garderie scolaire, ventes de biens communaux, concession cimetière...).
- Emission des mandats de dépenses (factures reçues de divers fournisseurs ou prestataires dans la cadre du fonctionnement courant de la commune, de réparations du matériel ou des bâtiments, constructions d'équipements nouveaux (extension du gymnase par exemple), subventions accordées à des associations locales ou à des organismes à caractère social).
- Gestion de la paye des agents communaux et des indemnités d'élus.

L'encaissement des recettes et le paiement des mandats est une fonction dévolue au comptable public (percepteur) qui tient le compte bancaire de la commune.

Et bien d'autres choses encore....

Conseil Municipal : Décisions du conseil du 24 Janvier

- ⇒ Extension de l'éclairage public rue des Patureaux 35500€ subventionné à 35% par le SDE24
- ⇒ Réaménagement du parking de la mairie (45000€) et réfection de la toiture (240000€) , dossiers de subventions DETR, DRAC et contrats d'objectifs établis
- ⇒ Aide exceptionnelle de 600 euros à l'ACAD